

Breizh restauration  
A l'attention de la direction  
Parc innovation Bretagne Sud  
Allée Gabriel Lipman  
56000 Vannes

nos réf : ML/97

objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Breizh restauration concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent

Rennes

Rennes

section de Rennes

Ille et Vilaine

Ille et Vilaine

Culture Bio

délégation 35

section de Rennes

groupe local de Rennes

Passiflore

\* Le Monde du 20/12/2003 d'après sondage CREDOC

Breizh restauration  
A l'attention de la direction  
12 rue des Landelles  
Immeuble Hercule  
Cesson Sévigné 35510

nos réf : ML/97

objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Breizh restauration concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent

Rennes

Rennes

section de Rennes

CÔTES D'ARMOR

Ille et Vilaine

Culture Bio

délégation 35

Bretagne Vivante

groupe local de Rennes

Passiflore

\* Le Monde du 20/12/20003 d'après sondage CREDOC

nos réf : ML/97  
objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

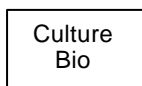
Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Sodexo concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent



\* Le Monde du 20/12/20003 d'après sondage CREDOC

Océane de distribution  
A l'attention de la direction  
rue du 3 août 1944  
35470 Bain de Bretagne

nos réf : ML/97  
objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Océane de distribution concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent

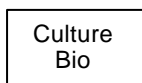
  
Rennes







  
Ille et Vilaine











\* Le Monde du 20/12/20003 d'après sondage CREDOC

Resteco  
A l'attention de la direction  
Z.A. La Retaudais  
12 rue du Domaine  
35137 Bédée

nos réf : ML/97

objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Resteco concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent

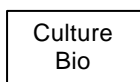
  
Rennes



  
section de Rennes



  
Ille et Vilaine



  
délégation 35



  
groupe local de Rennes

  
Passiflore

\* Le Monde du 20/12/2003 d'après sondage CREDOC

Sogeres  
A l'attention de la direction  
Centre d'affaires Alizés  
22 rue Rigourdière  
35510 Cesson Sévigné

nos réf : ML/97

objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Sogeres concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent

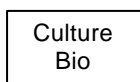
  
Rennes



  
section de Rennes



  
Ille et Vilaine



  
délégation 35



  
groupe local de Rennes

  
Passiflore

\* Le Monde du 20/12/2003 d'après sondage CREDOC

Eurest  
A l'attention de la direction  
Espace Performance  
La Fleuriaye - BP 718  
44481 Carquefou cedex

nos réf : ML/97

objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Eurest concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent

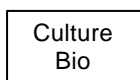
  
Rennes



  
section de Rennes



  
Ille et Vilaine



  
délégation 35



  
groupe local de Rennes

  
Passiflore

\* Le Monde du 20/12/20003 d'après sondage CREDOC

nos réf : ML/97  
objet : étiquetage et information des consommateurs sur les OGM

Rennes, le 28 avril 2004

Madame, Monsieur,

Les dernières réglementations européennes ont statué sur plusieurs points importants relatifs aux règles d'homologation, d'étiquetage et de traçabilité des OGM. A ce titre, les sociétés de restauration collective doivent maintenant se conformer aux nouvelles réglementations concernant l'étiquetage systématique des aliments transgéniques et des produits contenant des ingrédients transgéniques, avec un seuil de tolérance de 0,9 %.

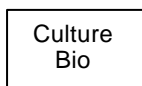
Dans ce contexte, où 75% des français se déclarent opposés à consommer des produits transgéniques\*, nous souhaiterions obtenir des informations sur la politique menée par votre société :

- Qu'allez-vous mettre en place pour informer vos consommateurs sur les produits non transformés et sur les produits contenant des ingrédients génétiquement modifiés à partir du 18 avril 2004 ?
- Avez-vous mis en place une traçabilité sur la provenance de vos fruits, légumes et céréales ? Si oui, comptez vous mettre en place un approvisionnement sans OGM pour ces produits si ils sont amenés à être commercialisés sous une forme génétiquement modifiée ?
- Avez-vous un droit de regard sur les cahiers des charges des éleveurs, concernant vos approvisionnements en viande, en œufs, lait et en autres produits d'origine animale ? Comptez vous mettre en place un approvisionnement de produits provenant d'animaux nourris sans OGM ?

Nous vous remercions par avance de la précision des réponses que vous nous apporterez sur la politique de Sodexo concernant les OGM. Ces positions seront intégrées à notre site Internet et communiquées aux consommateurs qui en feront la demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail OGM  
« collectif OGM 35 »  
Mikael Laurent



\* Le Monde du 20/12/2003 d'après sondage CREDOC